

Note d'information à destination des mairies

Metz, le 6 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance "accidents du travail agricoles" dans les départements alsaciens et mosellans, vous trouverez ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025 pour votre commune.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception, l'affichage étant annoncé selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **24 mars 2025**, délai de rigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est réparti et recouvré par les Services des Impôts en connexité avec la taxe sur le foncier non-bâti et que, conformément à l'article 1006 du Code des Assurances Sociales, une cotisation supplémentaire de 2 € est prélevée par feuille d'impôt dont le revenu foncier imposable est égal ou supérieur à 8 €.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Gabriel CONTELLY



Metz le 06 mars 2025

Mairie de THÉDING

11 MARS 2025

Date d'entrée

Commune 669/THEDING

Mairie de Thédning
63 Rue Principale
57450 THEDING

PEGORARO Valérie

Dossier suivi par

Tél. : 03.87.66.12.73

Mail : valerie.pegoraro@caaa57.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

669/THEDING

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	235	25	5 875	56,57	332 348	4,00	1 329 395
Prés	201	25	5 025	56,57	284 264	4,00	1 137 057
Vergers	42	25	1 050	56,57	59 398	4,00	237 594
Vignes	0	200	0	56,57	0	1,00	0
Forêt	224	7	1 568	56,57	88 701	3,50	310 456
Landes	12	10	120	56,57	6 788	1,00	6 788
Carrières	1	3	3	56,57	169	0,50	84
Etangs	0	3	0	56,57	0	0,50	0
Jardins	6	250	1 500	56,57	84 855	1,00	84 855
Terrains à bâtir	3	5	15	56,57	848	0,50	424
Terrains d'agrément	0	200	0	56,57	0	1,00	0
Chemins de fer	0	0	0	56,57	0	1,00	0
Totaux	724		15 156		857 371		3 106 653

Coefficient de répartition : 1,624

Montant de la cotisation :

5 045 €

Argent de chasse 2024 à verser en 2025 :

0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

5 045 €